



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DES AUTRES DOCUMENTS CONNEXES EXIGÉS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière adjointe auxiliaire de la municipalité :

QUE, le rapport financier pour l'année 2023, le rapport du vérificateur externe le concernant ainsi que les autres documents connexes exigés par la Loi seront déposés lors de la sessions ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, en date du 13 janvier 2025;

Cet avis public est donné conformément aux dispositions des articles 176.1 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 6^e jour de janvier 2025.

Cindy Morin
Greffière adjointe auxiliaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, CINDY MORIN, greffière adjointe auxiliaire de la municipalité de Saint-Gilles, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-reproduit, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Babillard à l'entrée du bureau municipal (165, rue O'Hurley);
- Babillard à l'entrée du centre Récréatif de Saint-Gilles (1530, rue de l'Aréna);
- Babillard à l'entrée de la salle municipale de Saint-Gilles (1605, rue Principale);
- Site Internet de la municipalité : www.st-gilles.qc.ca.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce certificat, ce 6^e jour du mois de janvier 2025.

Cindy Morin
Greffière adjointe auxiliaire